



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Communiqué de presse

Le 27 décembre 2010

Menaces sur « France Domaine » ?

La perspective d'une privatisation du service « France Domaine » sous la forme d'agence foncière a été récemment évoquée dans les travaux de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires souhaite apporter sa contribution à ce débat.

Le Service « France Domaine » est rattaché à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Ce service exerce les fonctions de « propriétaire » unique de l'Etat. Auparavant, cette fonction était dispersée puisque chaque administration, considérée pratiquement comme propriétaire du bien qu'elle occupait, les exerçait.

Les fonctions domaniales, c'est-à-dire de la maîtrise de l'immobilier de l'Etat et du « marché » de l'évaluation, aiguissent les appétits du secteur privé. Ce type d'attaque n'est pas nouveau mais est profondément contradictoire avec le sens même des missions de France Domaine qui, si elles sont actuellement malheureusement trop tournées vers les cessions immobilières, n'en demeurent pas moins, par essence même, des missions publiques. Il s'agit en effet de gérer le patrimoine immobilier de l'Etat.

La période actuelle est marquée par la rigueur et la tentation de plus en plus grande de privatiser certaines missions de l'Etat, ce qui est économiquement contreproductif : si les missions publiques étaient privatisées, elles n'en seraient pas pour autant moins coûteuses, bien au contraire, puisqu'au « prix de revient » s'ajouterait le coût du profit. De plus, l'intérêt général serait sacrifié.

Aucune mission n'est à l'abri d'une restructuration ou d'un démantèlement. Mais pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires, les missions de la DGFIP, dont celles de France Domaine, doivent être gérées par un service public, en l'occurrence le service des Domaines. L'Etat doit en effet disposer d'un service public permettant ; de gérer toutes les missions domaniales et de garantir aux citoyens une gestion du patrimoine commun géré dans la neutralité et l'impartialité.

Au-delà, dans la logique d'une cohérence globale du dossier patrimonial, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires estime également que le service public peut et doit voir ses missions se développer : dans cette optique, la création d'un Observatoire Public de l'Immobilier s'impose, tout comme par exemple le renforcement des missions foncières.